|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Commune de  **Bourg-en-Lavaux**  **Municipalité**  Rte de Lausanne 2  Case Postale 112  1096 **Cully**  T 021 821 04 14  F 021 821 04 00  greffe@b-e-l.ch  www.b-e-l.ch |  |
| **DGRM**  Direction générale de la mobilité et des routes  Place de la Riponne 10  1014 Lausanne |

Référence : 42.10.01 Cully, le 11 mars 2025

**Cully Gare**

**Réaménagement du chemin de Courseboux & de la place de la gare**

**Phase : mise à l’enquête publique**

**Processus A : dossier pour la demande d’instauration d’une zone de rencontre sur une route non affectée à la circulation générale.**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dossier de la mise à l’enquête publique du projet mentionné en titre, la Municipalité demande l’instauration d’une zone de rencontre pour le chemin de Courseboux conformément à la directive sur la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre.

*Descriptif succinct de la situation actuelle :*

* Contexte :

Depuis 2020, le réaménagement du plateau de la gare de Cully c’est développé par la construction des immeubles destinés à l’habitat et aux commerces ainsi que la création d’un parking public souterrain et d’un P+R. Seul, le complexe scolaire des Ruvines, n’a pas subit de modification et s’intègre dans ce nouvel espace bâti.

Dès le début des travaux des constructions immobilières et des infrastructures ferroviaires, ce chemin a servi d’un un premier temps de piste de chantier, puis à la suite du développement des constructions, il a été aménagé de manière provisoire pour permettre de desservir les immeubles et commerces en fonction.

Le chemin de Courseboux, avec la place de la gare, constitue un des derniers équipements qui reste à aménager et qui est nécessaire à la fonctionnalité de ce nouveau quartier. Il s’agit d’une nouvelle construction ou il n’existe pas de régime de vitesse défini et que nous qualifions comme une desserte de quartier.

* Typologie du quartier :

La partie sud ouest de la desserte de Courseboux est bordé de 4 immeubles de logement totalisant 59 appartements sis sur la parcelle n° 10124. (Camac n°214 819)

Deux accès piétons aux immeubles depuis la desserte sont en cours de réalisation. L’accès des véhicules motorisés se fait par la rampe d’accès au parking public souterrain, depuis la route de Grandvaux (RC 764 d, tronçon en traversée de localité). Les futurs acquéreurs des logements devront transiter en souterrain par le parking public pour rejoindre leurs places de stationnement.

Sur la parcelle n° 10131, est construit un immeuble mixte à usage d’habitation et d’activités commerciales. (Camac n° 164 212)

Au rez-de-chaussée de cet immeuble, on trouve un commerce d’article pour la viticulture ainsi qu’un cabinet médical regroupant 5 médecins, un cabinet de physiothérapie et un cabinet d’ophtalmologie. Ce pôle médical était fortement attendu par la population et il se trouve déjà saturé.

Le 1er et le 2ème étages totalisent 22 appartements. Les deux entrées d’immeuble débouchent directement sur la desserte. Les véhicules motorisés accèdent au sous-sol par la rampe publique située sur la route de Grandvaux.

Sur la parcelle n° 337, propriété des CFF se trouve les 46 places de stationnement du P+R, et un immeuble à usage mixte d’habitation et de commerces. (Camac n° 189 505)

L’accès au P+R, des véhicules motorisés, se fait en surface sur la desserte depuis le giratoire de la gare. Le rez-de-chaussée de l’immeuble est affecté à un commerce d’alimentation de détail, l’entrée du commerce se situe au sud de l’immeuble en limite avec le quai de la gare, l’accès piéton se fait par la desserte puis à travers le P+R.

Les deux entrées de l’immeuble et celle du salon de coiffure débouchent directement sur la desserte. L’accès piétons à la surface commerciale située à l’est de l’immeuble débouche directement sur la place de la gare. Le 1er et le 2ème étages totalisent 24 appartements.

Au nord ouest de la desserte, sur la parcelle communale n° 341, on trouve plusieurs équipements publics.

1. Un établissement scolaire qui accueil 350 élèves
2. Une salle de sport qui fonctionne pour les écoles mais aussi le soir pour les clubs de sports (badmington, FSG Cully)
3. Un terrain multisports en libre accès
4. Un jardin public Rosalie de Constant
5. Les locaux de la protection civile
6. Le point de rencontre d’urgence (PRU)
7. Un parking pour les bus scolaire accessible depuis la route de Grandvaux uniquement.
8. Un cheminement public hors trafic motorisé qui permet de rejoindre depuis la place de la gare, l’hôpital de Lavaux et le quartier des Colombaires situé au nord du plateau de la gare.

Du côté nord est de la desserte, se trouve un immeuble mixte à usage d’habitation et d’activités commerciales sur la parcelle n° 334. (Camac n° 198 260)

L’office du touriste, la pharmacie, un bancomat et des wc publics occupent le rez-de-chaussée de l’immeuble. Les étages supérieurs regroupent 16 logements avec un accès direct à la desserte. Seul l’accès à la pharmacie se trouve du côté du giratoire de la gare. L’accès pour les véhicules motorisés des locataires se fait par la rampe du parking public souterrain, située sur la route de Grandvaux.

* Analyse des flux de la mobilité douce

1. Flux de la clientèle du pôle médical

Les patients-es peuvent accéder aux cabinets médicaux depuis la place de la gare située à l’est (arrêts de bus), depuis l’hôpital de Lavaux ou le quartier des Colombaires situé au nord de la desserte sans conflit avec la circulation motorisée. Il existe aussi un flux entre les cabinets médicaux et la pharmacie. Une fois la consultation terminée, les patients-es transitent avec leur ordonnance directement par la desserte.

1. Flux en direction de l’hôpital de Lavaux

Ce flux démontre le cheminement des employés-es qui travaillent sur le site de l’hôpital de Lavaux et qui utilisent le train. Relevons que le site hospitalier est actuellement en développement. A terme, il emploiera plus de ressources qu’actuellement et donc le flux sera aussi plus important. Ces personnes sortent de la gare est rejoignent directement le sentier de l’hôpital en transitant par la desserte et le giratoire de la gare. Un deuxième flux est possible par la desserte, le jardin Rosalie de Constant puis par le complexe scolaire des Ruvines et enfin par le passage souterrain existant sous la route de Grandvaux. Ce cheminement est complètement hors trafic et rejoint le sud du site hospitalier. Il fonctionne aussi pour les personnes à mobilité reduites, puisqu’il existe des rampes en complément des escaliers.

Ces flux sont valables également pour les visiteurs-euses des patients-es hospitalisés et se déplacent en transports publics.

1. Flux scolaire et garderie

Pour rejoindre le complexe scolaire des Ruvines, situé au nord ouest du plateau de la gare, les écoliers-écolières ont plusieurs cheminements possibles.

Relevons que les élèves du degré secondaire et qui se rendent au collège du Verney à Puidoux, prennent le bus Car Postal n° 382 aux arrêts prévus sur la place de la gare. Pour ceux du nord ouest qui habitent aux Colombaires ou dans le bas de Grandvaux transitent par le sentier des champs, le passage souterrain de la route de Grandvaux, la rampe du jardin Rosalie de Constant puis par la desserte pour arriver aux arrêts de bus de la place de la gare.

Pour ceux du nord est qui proviennent du bourg de Cully ou du bas de Riex, ils transitent par la route de la Corniche, le giratoire de la gare ou par la rue de la gare. Ils n’ont pas besoin de transiter par la desserte de Courseboux.

Pour tous les autres élèves, le transit se fait par la desserte de Courseboux. L’accès par le nord au complexe scolaire n’est possible que par le passage souterrain de la route de Grandvaux. L’accès par le giratoire (raccourci) n’est plus possible en raison des aménagements en cours du site hospitalier de Lavaux. Une fois les travaux de l’hôpital terminés, une renaturation du ruisseau du champ Noé sera réalisée et impliquera la construction d’un trottoir uniquement au nord de la route de Grandvaux, mais sans accès piétons pour le complexe scolaire. Ce choix est déterminé par le bâti du secteur inadapté à une traversée piétonne mais aussi par la proximité de l’accès des bus scolaires.

L’accueil de jour est organisé dans l’immeuble communal situé à la rue du Temple 17 au centre de Cully. Pour les enfants qui s’y rendent, le transit se fait obligatoirement par la desserte de Courseboux via la place de la gare ; soit par le passage souterrain des CFF (hors trafic) soit par le trottoir de la rue de la gare en traversant le PPP au giratoire de la gare ou par le futur PPP au bas des arrêts de bus de la place de la gare (plus rapide).

Depuis le début des travaux du plateau de la gare, l’accès des bus scolaires se fait par la route de Grandvaux (nord du complexe scolaire). Un portail automatique a été construit, il s’ouvre à la demande des conducteurs-trices. Cette organisation fonctionne à la satisfaction de tous et permet de supprimer la circulation des bus scolaires sur la desserte.

Lorsque les puéricultrices-eurs organisent des promenades avec les enfants de la garderie des champs d’or, située sur le site hospitalier de Lavaux, et qui se rendent à la place de jeux au bord du Lac, le transit se fait par le passage souterrain de la route de Grandvaux, le complexe scolaire des Ruvines, la rampe du jardin Rosalie de Constant, la desserte de Courseboux, la place de la gare puis soit par la rue de la gare, soit par le passage souterrain de la gare CFF. Seule la traversée du giratoire du Carrousel (route de Lausanne) est nécessaire. Tous le reste du cheminement de la garderie est hors trafic.

Il reste encore les élèves habitants les nouvelles constructions du plateau qui transiteront par la desserte de Courseboux.

1. Flux touristique

La desserte de Courseboux se trouve sur un chemin de randonnée porté à l’inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre ([www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch) thème mobilité douce). Les arrêts de bus des lignes de Car Postal n° 381 et 382 de la place de la gare se trouvent pile sur l’axe de ce chemin de randonnée ce qui contribuent à plusieurs choix de déplacement et de découverte de Lavaux pour les visiteurs-trices.

* Restriction de la circulation motorisée

La Municipalité a validé des choix lors des études pour l’aménagement de ce quartier de la gare.

L’un des principaux objectifs était de réduire la circulation motorisée sur la desserte d’une part par le positionnement, hors du plateau, de la rampe d’accès aux parkings souterrains et d’autres part, par une liaison souterraine entre les parcelles n° 10124 et 10131. Cette liaison, acceptée par les investisseurs privés, supprime le trafic de véhicules motorisé sur la desserte.

Le déplacement des 5 bus scolaires au nord du complexe a supprimé les rotations de ces bus et contribue à réduire le trafic sur la desserte de Courseboux.

Au final, le trafic motorisé qui emprunte la desserte est :

1. L’accès aux 46 places du P+R et à la surface commerciale d’alimentation de détail.
2. Le camion de livraison pour la surface commerciale.
3. L’accès au magasin d’article de vigne pour une clientèle spécifique.
4. L’accès au chemin d’amélioration foncière de Courseboux par les exploitants viticoles.

* Conclusions

Conformément à la synthèse de l’examen préalable intitulé : *Interface de Cully, projet de réaménagement du chemin de Courseboux et de la place de gare*, du 24 février 2025, les plans de la signalisation verticale, du marquage au sol et des flux de la mobilité douce accompagnent la présente demande et font partie intégrante du dossier d’enquête.

En vous remerciant de donner la suite administrative qu’il convient à notre demande, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

|  |  |
| --- | --- |
| Au nom de la Municipalité | |
| Le Syndic  Jean-Pierre Haenni | La Secrétaire  Sandra Valenti |

Annexe : ment.

Copies : M. Christophe Alter, bureau d’ingénieurs ARC Génie civil

M. Vincent Barindelli, bureau d’architectes, Bonnard+Woeffray

Mme Evelyne Marendaz, municipale déléguée

M. Pascal Favey, chef du service des infrastructures